



## Coemprunteurs -liquidation judiciaire

Par **cantate**, le **01/09/2008** à **10:19**

Bonjour,

Suite à un dépôt de bilan mon époux a été mis en liquidation judiciaire. Nous sommes sous le régime de la communauté de biens et son entreprise était en nom propre. Les crédits à son nom ont été déposés dans la liquidation et ont été "effacés" faute d'actifs.

Je suis coemprunteur pour deux crédits et les créanciers se retournent contre moi, comment d'un côté et étant sous le régime de la communauté une décision de justice "efface" le crédit et de l'autre me le réclame à moi alors que notre situation est la même.

Que puis je faire est-il possible que dans ce cas le restant dû soit diminué de moitié compte tenu de la décision du Tribunal de Commerce ?